



## Plan local d'urbanisme

Pos initial approuvé le 18 février 1988  
1ère modification approuvée le 31 octobre 1990  
2e modification approuvée le 17 janvier 1992  
3e modification approuvée le 14 décembre 1993  
4e modification approuvée le 20 mars 1998  
5e modification approuvée le 5 janvier 2006

Plu prescrit le 24 juin 2015  
Plu arrêté le 22 janvier 2019  
Plu approuvé le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Vu pour être orné à la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Goussainville

Le maire,  
Michel Cadot

### RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage de l'ensemble de la commune



Date : 19 sept. 2019 Phase : Approbation Échelle : 1 / 5 000

Pièce n° 4.2

Mairie de Goussainville, 13, rue de Paris (28410)  
tél : 02 37 43 27 13 / courriel : mairie.goussainville@orange.fr  
agence Gilson & associés S.a.s. urbanisme et paysage  
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

#### LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Us Secteur de centre bourg, bâti ancien
- Uah Secteur de hameaux, bâti ancien
- Ub Secteur du bourg, bâti récent
- Ubh Secteur de hameaux, bâti récent
- UE Zone d'équipements collectifs
- UX Zone d'activités économiques
- ZAU Secteur d'urbanisation future à long terme
- A Zone d'activités agricoles
- Ap Secteur de protection du paysage en zone agricole
- N Zone naturelle
- Ne Secteur naturel accueillant des équipements collectifs
- Nj Secteur de jardins
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Zone non aedificandi  
12 m de part et d'autre de l'emprise de l'Aqueduc du Avre
- OAP secteur soumis à orientations d'aménagement

Éléments repérés au titre de l'article L. 151-19 :

- Bâti et mur

Éléments repérés au titre de l'article L. 151-23 :

- ★ Mare
- Bosquet / bois

Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019



#### Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Accès au nouveau parking de l'église	110 m <sup>2</sup>	Commune
2.	Elargissement de l'impasse Saint-Thibault	180 m <sup>2</sup>	Commune
3.	Aménagement / sécurisation du carrefour	70 m <sup>2</sup>	Commune
4.	Agrandissement de la station d'épuration	1 400 m <sup>2</sup>	Commune

